

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** Avenue Léopold Wiener 60
- **Identité du demandeur :** Administration communale de Watermael-Boitsfort
- **Demande de permis d'urbanisme :** 17/PFU/1907462/ - Régulariser une bulle saisonnière de tennis.

Nature de l'activité principale : Equipement

Zone PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de sports ou de loisirs de plein air, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation à prédominance résidentielle

Zone PPAS : PPAS ZONE 7 - WIENER (A.G.13/01/2011) – zone de sport de plein air.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 13.a13 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m²)
- Art. 188/7 MPP à la demande d'un PPAS (prescription 6.1)
- Art. 175/20 - MPP - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B
24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol

L'enquête se déroule :

À partir du **11/09/2023** et jusqu'au **10/10/2023** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 10/10/2023**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 24 octobre 2023** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 04/09/2023

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,
(s) Etienne TIHON

Le Bourgmestre,
(s) Olivier DELEUZE